

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATIONS N°2 & N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RIVIERES

Par arrêté n°79_2021A en date du 26 juillet 2021, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les projets de modifications n°2 & n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de RIVIERES pour une durée de 30 jours consécutifs, à savoir du 16 août 2021 - 9h00 au 17 septembre 2021 - 17h00. Lesdits projets de modifications du PLU de RIVIERES visent essentiellement à :

Le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de RIVIERES a notamment pour objectifs :

- d'ouvrir partiellement à l'urbanisation la zone AU0 du bourg,
- d'adapter certains articles du règlement écrit afin de clarifier les règles.

Le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de RIVIERES a notamment pour objectifs :

- modifier les zonages du secteur dit Aiguelèze
- adapter les règlements du PLU à ces modifications

Au terme de l'enquête publique, les modifications n°2 & n°3 du PLU de la commune de RIVIERES seront approuvées par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire enquêteur.

Monsieur ASTRUC Daniel, directeur d'établissement public consulaire en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

Le dossier des projets de modifications n°2 & n°3 du PLU de la commune de RIVIERES et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur destiné à recueillir les observations du public, seront déposés et mis à la disposition du public, à la mairie de RIVIERES (lundi et mardi de 15h à 17h, mercredi jeudi et vendredi de 10h30 à 12h30 et le premier samedi du mois de 10h à 12h) ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 17h30), pendant 30 jours consécutifs du 16 août 2021 au 17 septembre 2021.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et à la Mairie de RIVIERES dans l'ensemble des panneaux d'affichage dont dispose la commune de RIVIERES, dans chacun des lieux d'enquête publique et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Cet avis sera notamment affiché sur les sites concernés par les présentes modifications du PLU ou à proximité immédiate de ceux-ci, visible depuis la voie publique. Le dossier d'enquête et l'avis d'enquête seront également publiés sur les sites internet de la commune de RIVIERES : www.mairie-rivieres.com et de la communauté d'agglomération : www.gaillac-graulhet.fr. Les pièces du dossier d'enquête publique pourront aussi être consultées sur le poste informatique en mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir sur demande écrite, communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de RIVIERES - 81600.

Des observations écrites pourront être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur en Mairie de RIVIERES - 81 600, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à rivieres.mairie@wanadoo.fr

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en Maire de RIVIERES :

- Le lundi 16 août de 14h00 à 17h00
- Le mercredi 1er septembre de 9h00 à 12h00
- Le samedi 4 septembre de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 17 septembre de 14h00 à 17h00

La mairie sera exceptionnellement ouverte aux dates et horaires de ces permanences.

Une permanence téléphonique sera tenue le 15 septembre 2021 de 14h à 17h. Les personnes intéressées pourront prendre rendez-vous en se manifestant au secrétariat de mairie au 05 63 41 72 65.

Les dispositions concernant les mesures barrières et la distanciation seront appliquées durant toute la durée de l'enquête publique, notamment lors de la consultation des dossiers et de la tenue des permanences.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de RIVIERES et sur le site Internet de la commune : rivieres.mairie@wanadoo.fr et de la communauté d'agglomération : www.gaillac-graulhet.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir, sur demande écrite, communication de ces pièces à la Mairie de RIVIERES - 81600.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet - Le Nay 81600 TECOU, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative aux modifications n°2 & n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de RIVIERES, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de la Mairie de RIVIERES - 81 600 - Tél : 05.63.41.72.65.